

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

09/03/2026-03

Date de convocation :
27/02/2026

Date d'affichage :
27/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 8
Absents : 1
dont Pouvoirs : 0

Présents :
ALBERTINI Coraline
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
GUILLOT Sandrine
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
SLOMA Pascale
BENARD Raymond

Excusé :

Absente :
CREVISIER Sabrina

Secrétaire de séance :
DJAFRI Françoise

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture :
Le

Et publication du :
.....

Le 9 mars 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

OBJET : Validation des parcours Gravel et VTT de la Grande Traversée du Massif Central

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°24072017-07 du 24 juillet 2017 concernant la Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC à VTT), qui reliait les volcans du Puy-de-Dôme à la Méditerranée, était un itinéraire historiquement reconnu par les vététistes français et européens. Déclassé en 2013 en raison d'un manque d'entretien, le tracé demeurerait malgré tout un produit à fort potentiel touristique et économique, capable de valoriser l'image du Massif Central et des territoires traversés. C'est pourquoi, les Départements, les Régions et les Parcs Naturels Régionaux, se sont liés pour relancer la GTMC en travaillant cette fois-ci sur l'ensemble du Massif central : du Morvan à la mer, soit environ 1500 km d'Avallon (89) au Cap d'Agde (34). Une convention partenariat avait été signée entre le département et la commune en 2017.

Monsieur le Maire présente les itinéraires VTT et Gravel et propose de valider le parcours VTT et Gravel de la GTMC sur le territoire de la commune ; d'entretenir et surveiller les chemins ruraux concernés (inscrits au PDIPR) ; d'informer le Département de tout problème ou de toute modification des chemins concernés ; et d'autoriser le Département à réaliser le balisage et son entretien (pour le parcours VTT uniquement, le parcours Gravel étant uniquement marqué par géolocalisation sur des applications dédiées).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

VALIDE

1. Le parcours VTT et Gravel de la GTMC sur le territoire de la commune

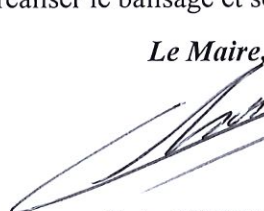
S'ENGAGE

1. A entretenir et surveiller les chemins ruraux concernés (inscrits au PDIPR),
2. A informer le Département de tout problème ou de toute modification des chemins concernés

AUTORISE

1. le Département à réaliser le balisage et son entretien

Le Maire,



Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :

